

COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

12 novembre 2015 - 17h30
Cour d'appel – Salle Jean Vassogne
Palais de Justice de Paris – 4 Boulevard du Palais, 75001 Paris

L'Assemblée générale ordinaire du Comité français de l'arbitrage a été ouverte par Me Carole Malinvaud, Présidente, sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport moral de la Présidente et son approbation,
- 2) Rapport financier du Trésorier, approbation des comptes,
- 3) Questions diverses.

* *
*

1) RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

La Présidente prend la parole et retrace les activités du CFA de janvier 2015 à ce jour :

Manifestations 2015 du CFA

22 janvier 2015 - CI Arb + CFA - Centenary celebrations for 2015.

23 janvier 2015 – « Confidentialité et transparence en droit de l'arbitrage »

A l'initiative de C. Valenca et de J.-B. Racine, organisation d'une journée conjointe du CFA avec le Comité Brésilien d'Arbitrage à Paris à Paris 2 Vaugirard.

Conférences trimestrielles 2015

18 juin 2015 – « De l'arbitre pro-actif à l'arbitre collaboratif », par le Professeur Catherine Kessedjian.

Colloque annuel

23 octobre 2015 – « Autorité de chose jugée et arbitrage », sous la direction scientifique de MM. les Professeurs Pierre Mayer et Sylvain Boliée.

Les groupes de travail :

Arbitrage interne

Deux ateliers de pratique arbitrale ont été organisés en 2015 :

16 avril 2015 – « L'obligation de révélation : aspects pratiques pour les arbitres et les parties »

12 novembre 2015 – « L'incidence des voies de recours sur l'exécution de la sentence arbitrale »

Arbitrage OHADA

Après son rapport de novembre 2014 le groupe a continué à travailler notamment pour collecter sur la base d'un questionnaire des informations sur les bonnes pratiques des différents centres d'arbitrage établis dans l'espace OHADA.

11 centres de l'espace OHADA ont répondu en ce inclus la CCJA.

L'objectif du groupe est maintenant, en coordination avec les centres, d'utiliser cette information pour établir conjointement une chartre des bonnes pratiques (Ethique des arbitres, des tiers (experts, financeurs etc.), des conseils et des parties).

Par ailleurs, Dominique Hascher, membre du Bureau du CFA est intervenu à l'occasion de la conférence organisée par l'APAA (Association pour la protection de l'arbitrage en Afrique / Pt Gaston Kenfack) qui s'est tenue à Douala (Cameroun) les 14 et 15 octobre 2015 sur le thème « L'Etat Africain dans l'arbitrage international »

Arbitrage et droit du sport

Le groupe est désormais formé sous la présidence du Professeur Eric Loquin.

Il est composé du Professeur Mathieu Maisonneuve, Mr William Sternheimer (Secrétaire du TAS), Professeur Sébastien Besson, Hervé Lelay (avocat), Professeur G. Simon, Directeur du Laboratoire de Droit du Sport à Dijon, Professeur Johanna Guillaumé.

Un colloque en septembre 2016 est envisagé à la suite à la fois du Championnat d'Europe de Football (France) et des JO (Brésil) qui auront tous deux lieu en 2016.

Le CFA 40

Groupe créé en 2011. Organise des rencontres de jeunes praticiens de l'arbitrage. L'objectif est de leur permettre de s'impliquer dans les questions scientifiques. Le CFA 40 organise au moins un événement scientifique par an. Les « Tables d'Adrien ».

Le Bureau du CFA 40 est renouvelé régulièrement. Il est composé actuellement de :
Claire Debourg, Damien Devot, Clément Fouchard, Lorraine de Germiny

En 2015 le CFA 40 s'est rapproché de l'IBA 40 et de l'ASA 40 pour organiser des événements.

CFA40 / ASA 40 : 24 avril 2015 - Palais de Justice « The better seat ? France v. Switzerland »
Invité Michael Polkinghorne

Regards croisés CFA/CEA

La manifestation organisée conjointement par les deux comités aura lieu à Paris (22 cours Albert 1^{er}) le 18 février 2016 sur le thème « La rédaction, l'exécution et les recours contre les sentences ».

Rapports entre le CFA et l'ENM

Grâce aux efforts conjoints des magistrats membres du Bureau du CFA et de l'ENM un programme de collaboration et de formation à destination des juges civils et consulaires a été mis en œuvre lors des cours de l'ENM qui se sont tenus du 14 au 16 octobre 2015 à Paris.

Revue de l'arbitrage

Depuis janvier 2015 le Professeur François-Xavier Train a pris la responsabilité de Rédacteur en chef de la Revue et Mme Claire Debourg celle de Secrétaire Générale de la Revue de l'arbitrage.

Académie de l'arbitrage international

Depuis 2014 le Professeur Pierre Mayer assure la présidence de l'Académie et Mr. E. Silva Romero la responsabilité du secrétariat général.

La session 2015 a été un nouveau succès.

La séance d'ouverture a été faite par le Professeur Emmanuel Gaillard (« Abuse of process in international arbitration »),

La Berthold Goldman Lecture par M. Toby Landau (« Arbitration and the public interest »).

Le cours principal a été assuré par le Professeur Donald Francis Donovan.

Prix de thèse Philippe Fouchard

Le jury est composé de MM. D. Cohen, J. Pellerin, F.-X. Train, G. Pluyette et J.-B. Racine.

Les membres du jury ne se réunissent que lorsqu'ils ont reçu suffisamment de thèses. Le vote se fait par consensus.

En 2015, le prix a été décerné à M. Paul Giraud pour sa thèse sur le thème « La conformité de l'arbitre à sa mission » dirigée par le Professeur Charles Jarrosson et soutenue le 4 décembre 2014 devant l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

1^{re} Résolution – Approbation du rapport moral

« L'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport moral de la Présidente du CFA qui lui a été présenté et donne quitus au Bureau.

La résolution est adoptée à l'unanimité. »

2) RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER

Me Carole Malinvaud, Présidente, passe la parole à Me Jérôme Ortscheidt, Trésorier, qui présente à l'Assemblée générale ordinaire les comptes du CFA pour l'exercice 2014.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont caractérisés notamment par les données suivantes :

➤ Total du bilan :	429.133 €
➤ Chiffre d'affaires :	366.842 €
➤ Résultat net (<u>positif</u>)	69.726 €

L'ACTIF DU BILAN

est essentiellement constitué de la trésorerie qui s'élève à 328.506 € sur un total de bilan de 429.133 €, étant observé que les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 52.680 €.

AU PASSIF DU BILAN apparaissent les chiffres suivants :

- 347.124 € correspondant aux **CAPITAUX PROPRES** dont
 - 277.398 € au titre du report à nouveau
 - 69.726 € représentant le résultat positif de l'exercice.
- 82.009 € correspondant aux **DETTES** dont notamment :
 - 18.378 € au compte **FOURNISSEURS**
 - 32.208 € au compte **AUTRES DETTES** notamment la provision pour les congés payés et les charges sociales (17.074 €)

Les données du **COMPTE DE RESULTAT** sont les suivantes :

Les **PRODUITS D'EXPLOITATION** comprenant notamment les ventes au numéro, les cotisations, les abonnements s'élèvent à 369.043 € contre 362.176 € pour l'exercice précédent. Ils sont essentiellement constitués des abonnements à la Revue, des cotisations des membres et de la cotisation de l'IAL.

On peut ici distinguer :

CFA :

- cotisations membres : 45.587 €
- abonnements à la Revue : 164. 357 €
- colloque CFA du 21 novembre 2014 a produit des recettes de 21.423 €

IAL :

- cotisations : 85.842 €

et les produits d'exploitation du CFA-40 sont de 15.530 €

Les CHARGES D'EXPLOITATION qui comprennent notamment les frais d'impression de la revue, de routage, de séminaires et de conférences, de site Internet, de rémunération du personnel et les charges sociales, s'élèvent à 299.321 € contre 321.498 € pour l'exercice précédent.

On peut aussi distinguer :

CFA :

- location immobilière : 23.239 € (21.600 € en 2013)
- Voyages et déplacements 21.061 € (4.888 € en 2013)
- colloque : 35.977 € (marge : 1.127 €)
- Frais liés à la Revue : 82.977 € (marge 86.121 €)

IAI :

- Voyages et déplacements 16.173 € (5.085 € en 2013).
- Colloque Miami : 7.067 € (aucun produit)

Ce qui donne un RESULTAT D'EXPLOITATION POSITIF de 69.726 € contre 40.678 € pour l'exercice précédent.

Si l'on distingue CFA / IAI

- CFA : 22.658 €
- IAI : 47.068 €

Après imputation des produits financiers, il ressort un BENEFICE de 69.726 € déjà évoqué.

Est soumise au vote de l'assemblée générale ordinaire (majorité simple des membres présents – Art. 17 des Statuts), le Trésorier ne prenant pas part au vote de la présente résolution :

2° Résolution – Approbation des comptes

« L'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport financier du CFA qui lui a été présenté et donne quitus au Trésorier pour sa gestion.

La résolution est adoptée à l'unanimité. »

3) QUESTIONS DIVERSES

Personne n'ayant de question à poser, la séance est levée.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question n'étant plus soumise à l'assemblée générale ordinaire, la Présidente lève la séance à 18h30.

Carole MALINVAUD
La Présidente